YERRES

Environnement
Et Développement Durable
N° tél. :01 69 49 77 21
N/Réf. : OC/LD/CL

DECISION N°2022/095

OBJET : Avenant n° 1 au marché n°16/2021 en date du 4 juin 2021 relatif aux travaux d'aménagement du parc Budé conclu avec la société SATELEC pour le lot 7- ELECTRICITE/ECLAIRAGE

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n° 2020/186 (série A) de délégation complémentaire de fonction et de signature, en matière de passation des marchés publics à Madame LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, en date du 28 mai 2020,

VU le Code de la Commande publique applicable au 1er avril 2019,

VU la décision n° 2021/129 du 22 avril 2021 relative au marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du parc Budé (attribution de 8 lots),

VU la décision modificative n° 2021/163 en date du 1er juin 2021,

VU le marché correspondant n° 16/2021 en date du 4 juin 2021 conclu avec la société SATELEC sise 24 avenue du Général de Gaulle - 91170 VIRY-CHATILLON au titre du lot 7 : Electricité/Eclairage,

CONSIDERANT que le montant initial total du marché est de 202 353,20 € HT, soit au titre de la solution de base d'un montant de 199 542,20 € HT et au titre de la variante 4 d'un montant de 2 811,00 € HT,

CONSIDERANT qu'il convient de passer un avenant n° 1 d'un montant de 11 235,49 € HT, pour tenir compte des travaux supplémentaires relatifs à l'installation des éclairages, conformément au devis de la société SATELEC en date du 10 mars 2022,

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220411-2022-95-AU
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022

DECIDE

D'APPROUVER et de SIGNER l'avenant n° 1 au marché n° 16/2021 passé au titre du lot 7 : Electricité/Eclairage avec la société SATELEC sise 24 avenue du Général de Gaulle – 91170 VIRY-CHATILLON,

DIT que le montant de l'avenant n° 1 s'élève à 11 235,49 € HT,

DIT que le montant du marché passe de 202 353,20 € HT à 213 588,69 € HT,

DIT que l'avenant n°1 prend effet à compter de la date de sa notification et est conclu pour la durée du marché restant à courir,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,

Fait à Yerres, le 11 avril 2022

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES (91)

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220411-2022-95-AU
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022